



LE NICKEL-SLN

Contrôle de la Qualité de l'Air

Suivant l'Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009



**Rapport du
1er trimestre 2013**

Contrôle de la Qualité de l'Air

Rapport du 1^{er} trimestre 2013

I. Dispositif de contrôle

Le retrait des analyseurs SLN et le transfert définitif des alarmes à la centrale sur les analyseurs SCAL'AIR ont été réalisés fin novembre 2007. Le système mis en place fonctionne bien et une convention technique de transmission des données a été réalisée entre la SLN et SCAL'AIR.

Les mesures présentées pour le 1^{er} trimestre 2013 correspondent à celles fournies et consolidées par l'association SCAL'AIR.

Mesures des poussières en suspension : SCAL'AIR répertorie, respectivement sur les stations de Montravel et Logicoop, 13 et 18 valeurs horaires manquantes pour les mesures de poussières en suspension, soit pour les deux stations un taux de représentativité moyen de 99%.

Mesures du SO₂ : SCAL'AIR répertorie 3 valeurs horaires manquantes sur la station de Montravel et 23 sur la station de Logicoop, soit pour les deux stations un taux de représentativité moyen de 99,5%.

Mesures du NO₂ : SCAL'AIR ne répertorie aucune valeur manquante sur les stations de Montravel et de Logicoop, soit pour les deux stations un taux de représentativité moyen de 100%.

II.

Résultats

(NB : Les données fournies ne sont plus en cumulé mais à considérer par trimestre strictement)

II.1. Poussières en suspension (PM₁₀)

1) Station de Montravel

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements

Montravel	Moyennes PM ₁₀ de la période considérée calculées sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'Objectif qualité 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle	Nb jour $\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (sur moyennes journalières)	Dépassement 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière (limité à 35 jours/an)
2008	21	Non	4	Non
2009	19	Non	4	Non
2010	17	Non	0	Non
2011	16	Non	3	Non
2012	18	Non	3	Non
1er trim. 2013	16	Non	0	Non
2e trim. 2013				
3e trim. 2013				
4e trim. 2013				

b) Objectif de qualité :

Pour ce trimestre, la station de Montravel enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM₁₀) de 16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité annuel à ne pas dépasser de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension (PM₁₀) de 32 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, le 3/02 et le 14/03, la station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Les 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours des concentrations moyennes journalières sur l'année civile supérieures à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, ont été respectés au cours de cette période.

La concentration moyenne des poussières en suspension (PM₁₀) de ce trimestre reste pour l'instant en-dessous de la concentration moyenne annuelle de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

d) Seuil d'information et de recommandations :

(Absence de seuil d'info et de recommandations dans notre Arrêté)

2) Station de Logicoop

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements

Logicoop	Moyennes PM ₁₀ de la période considérée calculées sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'Objectif qualité 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle	Nb jour $\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (sur moyennes journalières)	Dépassement 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière (limité à 35 jours/an)
2008	16	Non	1	Non
2009	17	Non	3	Non
2010	15	Non	0	Non
2011	15	Non	0	Non
2012	15	Non	0	Non
1er trim. 2013	16	Non	0	Non
2e trim. 2013				
3e trim. 2013				
4e trim. 2013				

b) Objectif de qualité :

Pour ce trimestre, la station de Logicoop enregistre une concentration moyenne des poussières en suspension (PM₁₀) de 16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour un objectif de qualité annuel à ne pas dépasser de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum des poussières en suspension (PM₁₀) de 39 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 04/01, la station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Les 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours des concentrations moyennes journalières sur l'année civile supérieures à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, ont été respectés au cours de cette période.

La concentration moyenne des poussières en suspension (PM₁₀) de ce trimestre reste pour l'instant en-dessous de la concentration moyenne annuelle de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

d) Seuil d'information et de recommandations :

(Absence de seuil d'info et de recommandations dans notre Arrêté)

II.2. Dioxyde de soufre

1) Passages en fuel à basse et très basse teneur en soufre

Nous avons effectué 83 passages « Très Bas Soufre » ce trimestre, dont :

- 70 sur alarmes météo Logicoop.
- 9 sur alarmes météo ville.
- 3 sur alarmes station SO₂ de Montravel.
- 0 sur alarme station SO₂ de Logicoop.
- 1 sur demande préventive SLN, suite à un dépassement enregistré sur la station mobile installée à Nouville.

Pour un total de 17 284 m³ de fuel TBTS consommé.

Pas d'utilisation de fuel à basse teneur en soufre (BTS) au cours de ce trimestre.

2) Station de Montravel

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements

Montravel	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires (µg/m ³)	Dépassement Objectif qualité (50 µg/m ³ en moyenne annuelle)	Nb jour ≥125 µg/m ³	Nb d'heure ≥300 µg/m ³	Nb d'heure ≥350 µg/m ³	Nb de dépassement ≥500 µg/m ³ (durant 3h consécutives)
2008	5	Non	1	32	23	1
2009	4	Non	3	24	21	1
2010	3	Non	0	3	1	0
2011	4	Non	0	8	5	0
2012	4	Non	0	12	8	0
1er trim. 2013	3	Non	0	6	1	0
2e trim. 2013						
3e trim. 2013						
4e trim. 2013						

Pour visualiser les évolutions, les dépassements ci-dessus sont comptabilisés en moyenne horaire glissante sur 15 minutes, mode de comptage adopté en 2012.

b) Objectifs de qualité (50 µg/m³ SO₂ en moyenne annuelle)

Pour ce trimestre, la station de Montravel enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 3 µg/m³ pour un objectif de qualité de 50 µg/m³ en moyenne annuelle.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine

Aucun jour de dépassement de la concentration moyenne en dioxyde de soufre n'a été enregistré par la station au vu des 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours des concentrations moyennes journalières limitées à 125 µg/m³.

Au cours de ce trimestre, la station a enregistré un dépassement de la concentration en dioxyde de soufre d'une heure en moyenne supérieur à 350 µg/m₃, le 14/03 avec 640 µg/m₃ (Cf. tableaux SCAL'AIR en annexe).

Les concentrations de dioxyde de soufre, mesurées par la station de Montravel, respectent les 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours des concentrations horaires supérieures à 350 µg/m₃.

d) **Seuil d'information et de recommandation (300 µg/m₃ en moyenne horaire glissante):**

La station a enregistré 3 épisodes de pollution de l'air par le dioxyde de soufre ≥ 300 µg/m₃ en moyenne horaire glissante:

- 2 heures de dépassement consécutifs le 03/02 avec 332 µg/m₃ et 352 µg/m₃ de 11 :45 à 13 :45
- 3 heures de dépassement non consécutifs le 14/03 avec 317 µg/m₃, 413 µg/m₃ et 305 µg/m₃ entre 09 :45 et 14 :45
- 1 heure de dépassement le 30/03 avec 315 µg/m₃ de 08 :30 à 09 :30

1^{er} épisode de pollution le 3 février 2013 après-midi:

Le dépassement du 03/02 est intervenu au cours d'un fonctionnement en TBTS. Les conditions de vent ont évolué à partir de 8h avec une orientation vers Montravel et une augmentation progressive de la vitesse. L'alarme météo s'est déclenchée à 8h55. Le fonctionnement en TBTS a été maintenu durant la durée totale de l'épisode de pollution.

2^{ème} épisode de pollution le 14 mars 2013 :

En début de matinée les conditions de vent étaient : vent faible < 2m/s et orientation 140°. Le vent a changé très rapidement entre 10h15 et 10h30 en passant au-dessus de 4m/s et en basculant à 250°. L'alarme de dépassement du seuil SO₂ (>200µg/m₃ sur 1/4h) s'est déclenchée à 10h41 avant l'alarme de conditions météo ville (2/4h >à 3m/s et entre 220 et 20°).

Le basculement en TBTS est intervenu à 10h48 alors que la montée rapide du niveau SO₂ était déjà effective sur Montravel. Le fonctionnement en TBTS a été maintenu durant la durée totale de l'épisode de pollution et jusqu'au lendemain 15 mars à 15h24 compte tenu des conditions rencontrées.

Au cours de cette période, on a enregistré entre 10h15 et 11h15 une concentration de 640 µg/m₃ en moyenne horaire.

3^{ème} épisode de pollution le 30 mars 2013 :

En début de matinée les conditions de vent étaient : vent faible à environ 2m/s et orientation SE entre 80 et 100°. Le vent a changé très rapidement entre 8h30 et 9h en augmentant progressivement vers 3m/s et en basculant à 250°. L'alarme de dépassement du seuil SO₂ (>200µg/m₃ sur 1/4h) s'est déclenchée avant que les conditions de l'alarme météo ville (2/4h >à 3m/s et entre 220 et 20°) soient réunies.

Le basculement en TBTS est intervenu à 9h31 alors que la montée rapide du niveau SO₂ était déjà effective sur Montravel. Le fonctionnement en TBTS a été maintenu durant la durée totale de l'épisode de pollution compte tenu des conditions rencontrées et a permis de faire redescendre rapidement le niveau de SO₂ mesuré.

e) **Remarque :**

Compte tenu du fait que deux épisodes du même type ont eu lieu le 14 et 30 mars, nous étudions comment améliorer l'anticipation dans ces conditions, notamment pour réduire les teneurs élevées.

f) **Seuil d'alerte :**

Le seuil d'alerte de 500 µg/m³ en moyenne horaire pendant trois heures consécutives n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station.

3) **Station de Logicoop :**

a) **Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements**

Logicoop	Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires (µg/m ³)	Dépassement Objectif qualité (50 µg/m ³ en moyenne annuelle)	Nb jour ≥125 µg/m ³	Nb d'heure ≥300 µg/m ³	Nb d'heure ≥350 µg/m ³	Nb de dépassement ≥500 µg/m ³ (durant 3h consécutives)
2008	10	Non	3	30	18	0
2009	10	Non	3	22	11	0
2010	7	Non	0	8	4	0
2011	8	Non	1	5	2	0
2012	7	Non	0	0	0	0
1er trim. 2013	8	Non	0	0	0	0
2e trim. 2013						
3e trim. 2013						
4e trim. 2013						

Pour visualiser les évolutions, les dépassements ci-dessus sont comptabilisés en moyenne horaire glissante sur 15 minutes, mode de comptage adopté en 2012.

b) **Objectifs de qualité (50 µg/m³ en moyenne annuelle)**

Pour ce trimestre, la station de Logicoop enregistre une concentration moyenne en dioxyde de soufre de 8 µg/m³ pour un objectif de qualité de 50 µg/m³ en moyenne annuelle

c) **Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :**

Aucun jour de dépassement de la concentration moyenne en dioxyde de soufre n'a été enregistré par la station au vu des 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours des concentrations moyennes journalières limitées à 125 µg/m³.

Au cours de ce trimestre, la station n'a enregistré aucun dépassement de la concentration moyenne en dioxyde de soufre supérieur à 350 µg/m³.

Les concentrations de dioxyde de soufre, mesurées par la station de Logicoop, respectent les 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours des concentrations horaires supérieures à 350 µg/m³.

d) **Seuil d'information et de recommandation (300 µg/m³ en moyenne horaire glissante):**

La station de Logicoop n'a enregistré aucun épisode de pollution de l'air par le dioxyde de soufre supérieur à 300 µg/m³ en moyenne horaire glissante.

e) **Seuil d'alerte :**

Le seuil d'alerte de 500 µg/m³ en moyenne horaire, pendant trois heures consécutives, n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre sur la station de Logicoop.

II.3. **Dioxyde d'azote**

a) **Station de Montravel**

a) **Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements**

Montravel	Moyennes NO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires (µg/m ³)	Dépassement Objectif qualité (40 µg/m ³ en moyenne annuelle)	Nb d'heure ≥200 µg/m ³	Nb d'heure ≥400 µg/m ³
2008	6	Non	0	0
2009	7	Non	0	0
2010	6	Non	0	0
2011	6	Non	0	0
2012	6	Non	0	0
1er trim. 2013	4	Non	0	0
2e trim. 2013				
3e trim. 2013				
4e trim. 2013				

Pour visualiser les évolutions, les dépassements ci-dessus sont comptabilisés en moyenne horaire glissante sur 15 minutes, mode de comptage adopté en 2012.

b) **Objectif de qualité :**

La station de Montravel a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO₂) de 4 µg/m³ pour un objectif annuel de qualité de 40 µg/m³.

c) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Avec une concentration moyenne journalière maximum en dioxyde d'azote(NO₂) de 15 µg/m³ le 14/03, la station de Montravel n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à 200 µg/m³.

Les 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours supérieures à 200 µg/m³, calculées à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure prises sur toute l'année, ont été respectées.

d) Seuil d'information et de recommandations :

Le seuil d'information et de recommandations de 200 µg/m³ en moyenne horaire en dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Montravel.

e) Seuil d'alerte :

Le seuil d'alerte de 400 µg/m³ en moyenne horaire en dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Montravel ainsi que le seuil d'alerte de 200 µg/m³ en moyenne horaire, si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

2) Station de Logicoop

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements

Logicoop	Moyennes NO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires (µg/m ³)	Dépassement Objectif qualité (40 µg/m ³ en moyenne annuelle)	Nb d'heure ≥200 µg/m ³	Nb d'heure ≥ 400 µg/m ³
2008	4	Non	0	0
2009	5	Non	0	0
2010	4	Non	0	0
2011	4	Non	0	0
2012	6	Non	0	0
1er trim. 2013	3	Non	0	0
2e trim. 2013				
3e trim. 2013				
4e trim. 2013				

Pour visualiser les évolutions, les dépassements ci-dessus sont comptabilisés en moyenne horaire glissante sur 15 minutes, mode de comptage adopté en 2012.

b) Objectif de qualité :

La station de Logicoop a enregistré ce trimestre une concentration moyenne en dioxyde d'azote (NO₂) de 3 µg/m³ pour un objectif annuel de qualité de 40 µg/m³.

c) **Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :**

Avec une concentration moyenne journalière maximum en dioxyde d'azote(NO_2) de $8 \mu\text{g}/\text{m}^3$ le 14/01, la station de Logicoop n'a enregistré au cours de ce trimestre aucun jour de dépassement supérieur à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Les 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours supérieures à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$, calculées à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure prises sur toute l'année, ont été respectées.

d) **Seuil d'information et de recommandations :**

Le seuil d'information et de recommandations de $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire en dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Logicoop.

e) **Seuil d'alerte :**

Le seuil d'alerte de $400 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire en dioxyde d'azote n'a pas été dépassé sur la station de Logicoop ainsi que le seuil d'alerte de $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire, si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

Extraits de l'Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009

ANNEXE IV : OBJECTIFS DE QUALITE, SEUILS D'ALERTE, SEUILS DE RECOMMANDATION ET D'INFORMATION ET VALEURS LIMITES DE CONCENTRATION DANS L'AIR (articles 4.4.5 et 9.5.1 des prescriptions techniques)

Dioxyde d'azote

L'expression du volume doit être ramenée aux conditions de température et de pression suivantes : 293 °K et 101,3 kPa.

La période annuelle de référence est l'année civile.

Objectif de qualité :

40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

200 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuils d'alerte :

400 µg/m³ en moyenne horaire.

200 µg/m³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 98 (soit 175 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³. Cette valeur limite est applicable jusqu'au 31 décembre 2009 ;
- centile 99,8 (soit 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³. Cette valeur limite est applicable à compter de janvier 2011. Avant cette date, la valeur limite applicable est la valeur de 2011 augmentée des marges de dépassement suivantes :

Année	2007	2008	2009
Marge de dépassement (en µg/m ³)	30	20	10

- 40 µg/m³ en moyenne annuelle. Cette valeur est applicable à compter de janvier 2011. Avant cette date, la valeur limite applicable est la valeur de 2011 augmentée des marges de dépassement suivantes :

Année	2007	2008	2009
Marge de dépassement (en µg/m ³)	6	4	2

Particules fines et particules en suspension

La période annuelle de référence est l'année civile.

Une délibération provinciale définit les conditions d'équivalence entre les valeurs mesurées par la méthode des fumées noires et les valeurs mesurées par d'autres méthodes portant notamment sur les particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 ou 10 micromètres.

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres. Elles ne s'appliquent qu'à la part des concentrations non liées à des événements naturels. On définit par "événements naturels" les événements suivants : éruptions volcaniques, activités sismiques, activités géothermiques, feux de terres non cultivées, vents violents ou remise en suspension atmosphérique ou transport de particules naturelles provenant de régions désertiques.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Dioxyde de soufre

L'expression du volume doit être ramenée aux conditions de température et de pression suivantes : 293 °K et 101,3 kPa. La période annuelle de référence est l'année civile.

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

DISPOSITIONS GENERALES

....\.....

9.5.1 Surveillance de l'air.

L'exploitant assure la surveillance en permanence (mesure en continu ou séquentielle) de la qualité de l'air ou des retombées (par les poussières).

Cette surveillance doit porter au minimum sur les paramètres suivants :

paramètres	Méthodes de référence (1)
Oxydes de soufre (équivalent SO ₂)	NF X 43 019 et NF X 43 013
Oxydes d'azote (NOx)	NF X 43 018 et NF X 43 009
Particules en suspension (PM ₁₀)	NF X 43 021, 43 023 et 43 017
(Sb+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+Pb+V+Zn)	(2)

(1) toute méthode équivalente pourra être acceptée après validation de l'inspection des installations classées

(2) cette analyse est réalisée annuellement selon des méthodes reconnues dans les particules en suspension afin de définir une corrélation entre teneur dans les matières particulières et teneur dans l'air.

Les méthodes de prélèvement, mesure et analyse, de référence en vigueur à la date de l'arrêté sont indiquées en colonne de droite du tableau ci-dessus.

Afin de surveiller l'évolution des concentrations de ces paramètres dans l'air, l'exploitant doit mettre en place à sa charge et/ou avec un organisme indépendant un dispositif de surveillance de la qualité de l'air comprenant au minimum 2 stations de mesures implantées à proximité des lieux-dits ci-dessous :

- Montravel 22°15'4,3 Sud - 166°27'16,2 Est
- Logicoop 22°14'7,6 Sud - 166°26'1,9 Est

Chaque station de mesure comporte les appareils de mesure suivants :

- Un analyseur de SO₂,
- Un analyseur de NOx,
- Un prélevEUR atmosphérique en continu pour l'analyse séquentielle des PM₁₀ utilisable pour les métaux,

Les stations de mesures doivent être climatisées, sécurisées du point de vue de l'alimentation électrique et protégées contre le vol et le vandalisme. Elles sont aménagées et équipées selon les recommandations de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie(ADEME).

Ces stations de mesure sont aménagées de manière à être aisément accessibles et permettre des interventions en toute sécurité. Toutes dispositions sont également prises pour faciliter l'intervention d'organismes extérieurs à la demande de l'inspection des installations classées.

Un bilan trimestriel de surveillance de la qualité de l'air au regard des critères de l'annexe IV des présentes prescriptions techniques est transmis à l'inspection des installations classées dans le mois suivant la fin du trimestre écoulé. Un bilan annuel établi suivant les mêmes critères est transmis à l'inspection des installations classées dans les trois mois suivant la fin de l'année écoulée.

Un rapport d'incident concernant d'éventuels pics SO₂ sera systématiquement transmis dans les 72 h à l'inspection des installations classées

Les bilans trimestriels et annuels sont communiqués par l'inspection des installations classées à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, à l'association SCAL'AIR et aux autres services ou directions susceptibles d'être concernées.

Si les résultats de mesures mettent en évidence une pollution de l'air, l'exploitant s'assure par tous les moyens utiles que ses activités ne sont pas à l'origine de la pollution constatée. Il informe les autorités compétentes du résultat de ses investigations et, le cas échéant, des mesures prises ou envisagées.

Dans tous les cas, la vitesse et la direction du vent sont mesurées et enregistrées en continu sur le site de l'installation ou dans son environnement proche.

Un dispositif piloté par chaque analyseur de SO₂ doit permettre le déclenchement semi-automatique de l'alimentation de la centrale thermique en fuel lourd à très basse teneur en soufre, lorsque la moyenne calculée sur ¾ d'heures (par tranche de 15 mn) de la teneur en SO₂ atteint ou dépasse le seuil de 500 µg/m³ sur au moins l'une des deux stations de surveillance de la qualité de l'air. Le déclenchement du processus est signalé par un témoin lumineux au poste de commande de la centrale thermique.

Le retour de l'alimentation de la centrale thermique en fuel à teneur normale en soufre ne peut se faire que lorsque la teneur en SO₂, à la station ayant déclenché le processus, sera égale ou inférieure à 350 µg/m³ pendant une heure.

De plus, nonobstant les dispositions prévues ci-dessus, l'exploitant alimente la centrale thermique en fuel très basse teneur en soufre lorsque les deux conditions suivantes sont réunies simultanément :

- vitesse du vent comprise entre 4m/s et 9 m/s
- direction du vent comprise entre 20° et 220°.

Enfin, au vu des conditions météorologiques usuellement rencontrées lors de cette période et nonobstant les dispositions prévues ci-dessus, l'exploitant alimente en continu la centrale thermique en fuel basse teneur en soufre pendant deux mois lors de la période de Juillet à Septembre de chaque année.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

au voisinage de l'usine de DONIAMBO

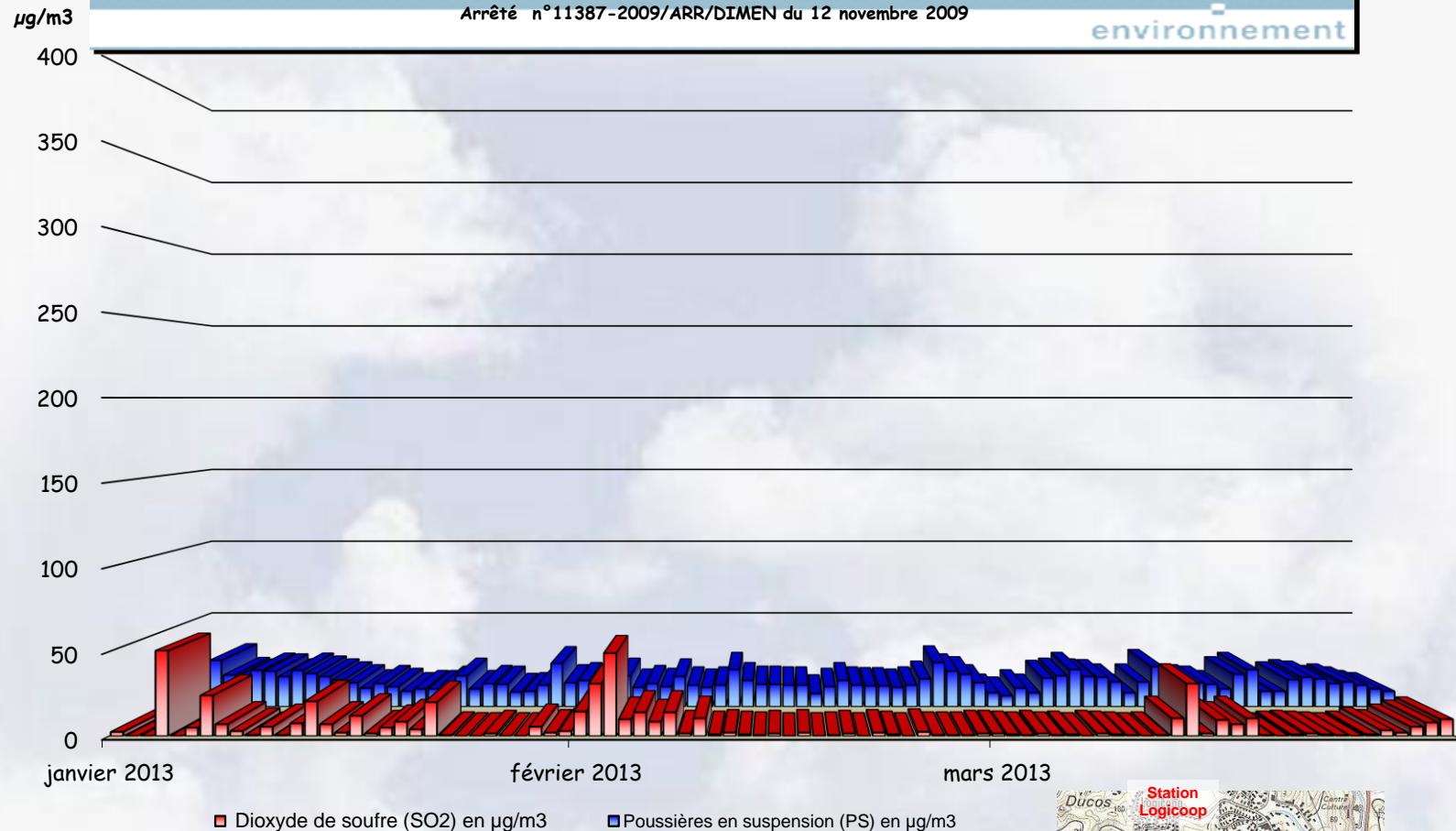
Valeurs moyennes des stations de mesures: Montravel, Logicoop

Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009



LE NICKEL-SLN

environnement



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

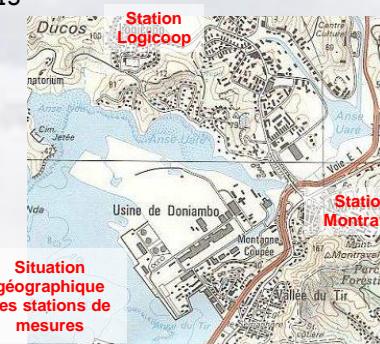
Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 99,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

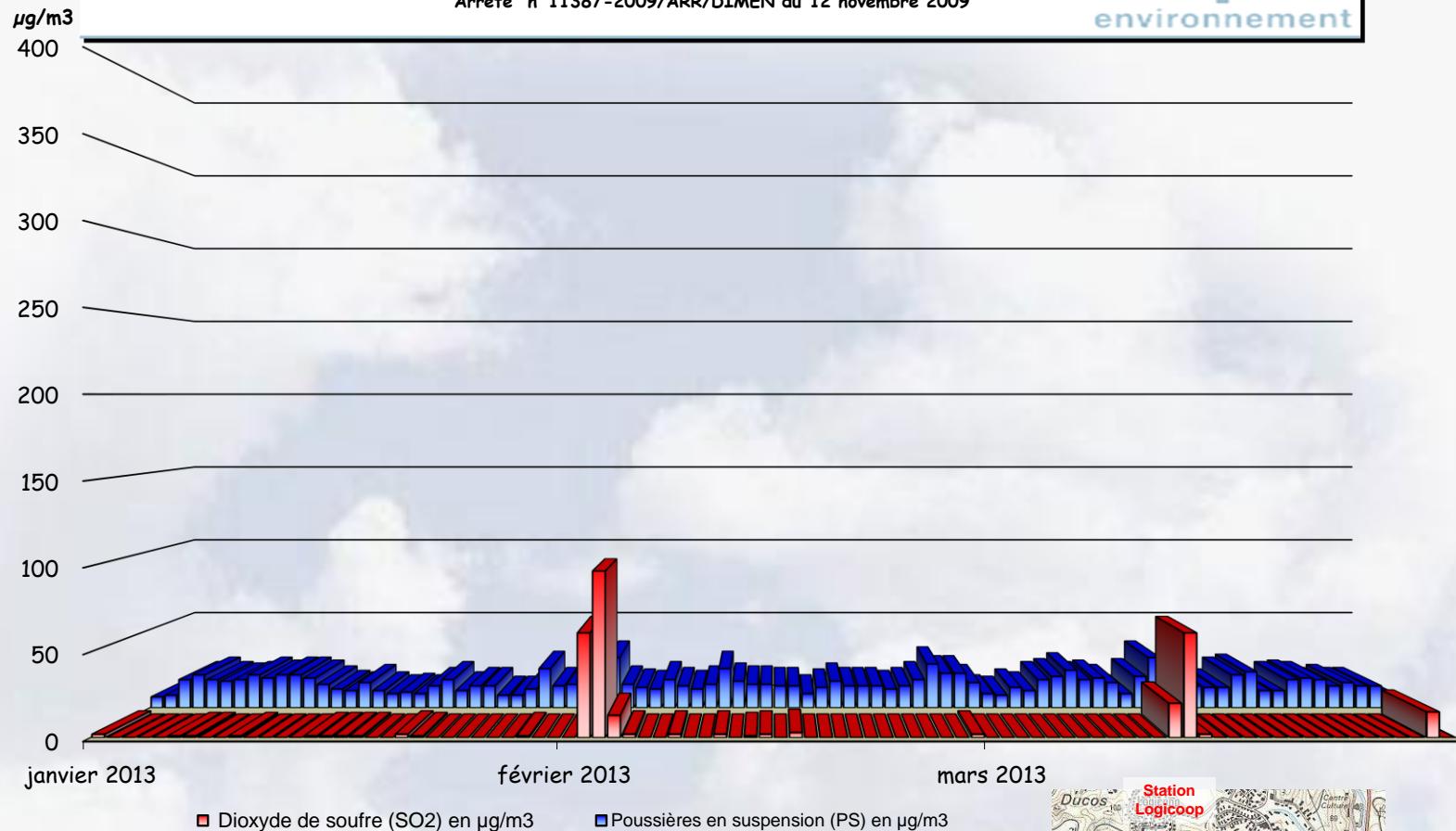


CONTRÔLE DE LA QUALITE DE L'AIR

au voisinage de l'usine de DONIAMBO

Valeurs moyennes de la station de mesure: **Montravel**

Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009



Dioxycide de soufre :

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.

- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :

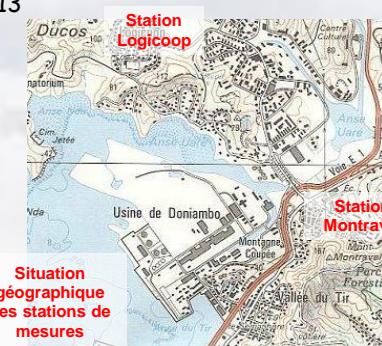
30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.

- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

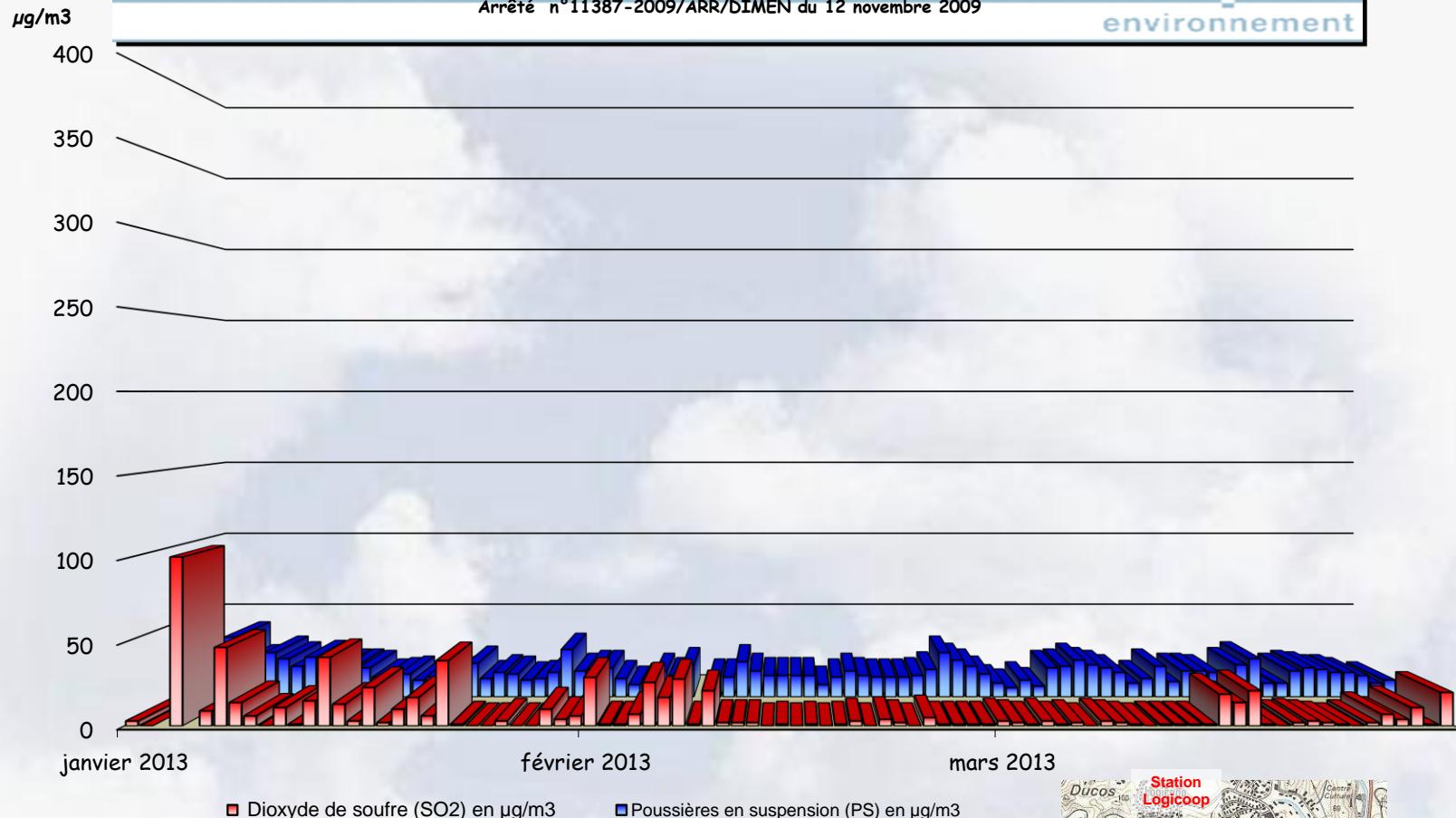


CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

au voisinage de l'usine de DONIAMBO

Valeurs moyennes de la station de mesure: Logicoop

Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :
50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :
300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

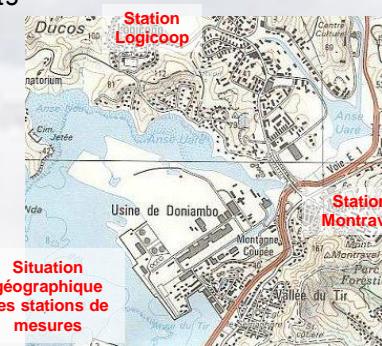
Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :
30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.



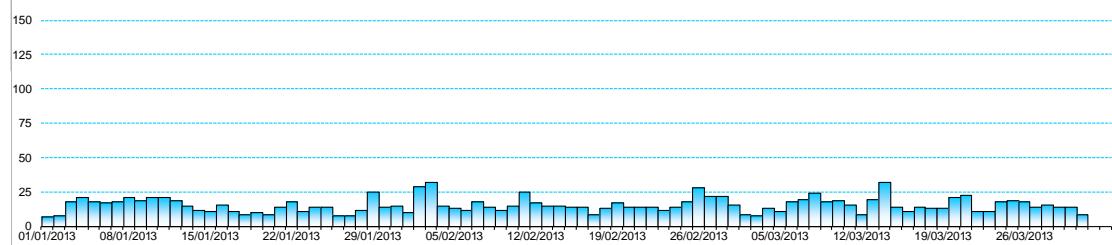
Date	LOGICOOP						MONTRAVEL					
	POUSSIÈRES EN SUSPENSION (PM10 en µg/m³)		DIOXYDE DE SOUFRE (SO2 en µg/m³)		DIOXYDE D'AZOTE (NO2 en µg/m³)		POUSSIÈRES EN SUSPENSION (PM10 en µg/m³)		DIOXYDE DE SOUFRE (SO2 en µg/m³)		DIOXYDE D'AZOTE (NO2 en µg/m³)	
	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure
01/01/2013	8	18	3	8	4	9	7	15	2	3	2	4
02/01/2013	6	13	0	0	5	13	8	25	0	0	1	3
03/01/2013	39		79	3	9		18	25	0	0	2	5
04/01/2013	39	56	101	240	2	5	21	27	0	0	2	6
05/01/2013	23	32		44	2	10	18	25	0	1	2	4
06/01/2013	22	32	9	70	4	10	17	24	1	2	3	6
07/01/2013	29	51	47	145	4	13	18	32	1	1	5	23
08/01/2013	25	46	14	70	4	11	21	31	0	0	3	7
09/01/2013	20	30	6	56	6	14	19	38	0	2	4	16
10/01/2013	26	74	0	1	3	11	21	31	1	1	4	16
11/01/2013	22	27	11	33	3	8	21	30	0	0	3	10
12/01/2013	20	23	1	6	3	14	19	24	0	0	2	5
13/01/2013	20	47	15	144	3	16	15	18	0	0	1	2
14/01/2013	19	43	41	163	8	19	12	21	0	1	4	15
15/01/2013	13	39	13	148	4	13	11	27	1	2	4	14
16/01/2013	14	24	3	28	3	9	16	32	1	2	4	17
17/01/2013	15	34	23	156	3	7	11	18	1	2	5	11
18/01/2013	11	18	2	16	2	8	9	18	1	2	4	11
19/01/2013	13	17	10	85	2	7	10	14	0	0	2	5
20/01/2013	14	34	17	137	3	10	9	15	0	1	2	3
21/01/2013	15	23	6	60	3	11	14	21	2	3	3	6
22/01/2013	22	50	39	145	3	9	18	56	1	8	6	25
23/01/2013	12	18	1	6	4	16	11	22	0	1	3	8
24/01/2013	16	22	0	1	6	13	14	20	0	1	2	5
25/01/2013	15	19	0	1	1	11	14	18	0	0	2	4
26/01/2013	11	17	3	7	0	3	8	15	0	0	2	5
27/01/2013	12	32	0	1	2	8	8	13	0	0	2	3
28/01/2013	16	26	0	1	5	11	12	23	0	0	3	8
29/01/2013	31	49	10	67	4	11	25	40	1	2	2	4
30/01/2013	17	27	4	19	5	13	14	23	0	0	6	21
31/01/2013	19	24	6	59	3	6	15	18	0	0	3	9
01/02/2013	19	30	29	146	2	7	10	18	0	0	5	12
02/02/2013	12	18	1	4	1	4	29	72	61	210	12	26
03/02/2013	8	12	1	2	3	8	32	94	97	344	11	22
04/02/2013	10	16	7	15	3	9	15	37	13	230	7	21
05/02/2013	17	50	26	171	4	13	13	25	2	29	6	17
06/02/2013	14	40	17	179	2	8	12	20	0	0	3	6
07/02/2013	21	56	28	155	3	7	18	26	0	0	3	10
08/02/2013	17	1	5	2	6	14	43	2	17	11	62	
09/02/2013	13	31	21	164	2	4	12	15	0	0	2	10
10/02/2013	13	23	2	6	3	9	15	23	0	0	2	4
11/02/2013	23	32	2	19	3	9	25	77	2	4	3	6
12/02/2013	17	29	2	5	2	11	17	27	0	1	2	6
13/02/2013	14	24	0	2	2	8	15	28	1	2	5	27
14/02/2013	14	22	1	2	1	8	15	26	2	4	3	6
15/02/2013	14	25	0	2	2	5	14	31	0	0	3	5
16/02/2013	14	23	1	3	1	3	14	20	3	4	3	5
17/02/2013	8	15	0	1	1	2	9	13	0	1	2	4
18/02/2013	13	25	1	4	3	9	13	26	0	0	4	12
19/02/2013	17	27	3	7	2	6	17	23	0	0	2	6
20/02/2013	14	24	0	1	4	11	14	24	0	0	4	10
21/02/2013	13	23	4	18	5	7	14	32	0	0	4	12
22/02/2013	13	18	2	5	4	11	14	20	0	1	2	9
23/02/2013	13	23	0	1	2	4	12	19	0	1	2	4
24/02/2013	14	18	5	12	1	4	14	16	0	0	2	4
25/02/2013	18	29	1	7	3	11	18	30	0	0	3	8
26/02/2013	29	39	1	4	3	7	28	40	0	1	2	5
27/02/2013	24	35	1	6	4	15	22	33	0	0	3	6
28/02/2013	20	35	1	4	5	15	22	43	2	4	4	12
01/03/2013	15	22	3	4	5	14	16	28	0	0	3	7
02/03/2013	9	19	2	4	2	6	9	15	0	0	2	4
03/03/2013	6	11	1	4	1	5	8	36	0	0	3	11
04/03/2013	11	19	3	10	4	14	13	29	0	0	4	12
05/03/2013	7	15	1	4	3	12	11	15	0	0	3	10
06/03/2013	19	26	2	5	2	5	18	27	0	0	2	6
07/03/2013	20	25	0	4	3	6	20	23	0	0	3	7
08/03/2013	24	35	3	4	4	16	24	36	0	1	3	7
09/03/2013	21	36	2	3	4	9	18	25	0	0	5	19
10/03/2013	19	23	1	3	1	4	19	28	0	0	2	5
11/03/2013	16	23	0	0	4	9	16	25	0	0	2	6
12/03/2013	9	14	1	2	3	7	9	13	0	0	2	8
13/03/2013	12	28	1	4	4	15	20	41	20	111	11	23
14/03/2013	20	43	1	4	5	14	32	64	61	537	15	23
15/03/2013	10	20	1	4	3	8	14	32	2	37	8	20
16/03/2013	17	43	19	152	7	12	11	15	0	0	5	12
17/03/2013	17	35	14	200	5	11	14	22	0	0	6	11
18/03/2013	16	33	21	106	5	11	13	19	0	0	6	15
19/03/2013	10	20	1	5	3	10	13	19	0	0	3	7
20/03/2013	21	29	0	3	6	20	21	27	0	0	4	8
21/03/2013	25	35	2	5	5	12	23	29	0	0	4	7
22/03/2013	9	19	3	13	4	10	11	18	0	0	4	10
23/03/2013	9	20	2	4	2	5	11	22	0	0	2	4
24/03/2013	17	23	1	8	2	5	18	26	0	1	2	7
25/03/2013	19	30	0	1	4	12	19	30	0	0	4	10
26/03/2013	18	27	2	4	5	16	18	25	0	1	3	8
27/03/2013	16	33	7	71	7	20	14	21	0	0	5	17
28/03/2013	16	25	4	14	5	14	16	23	0	0	6	17
29/03/2013	14	30	11	80	7	17	14	41	0	1	7	21
30/03/2013	9	20	1	7	5	17	14	42	15	299	11	21
31/03/2013	11	24	20	198	6	12	9	24	0	1	4	12
Moyenne Trimestrielle	16		8		3		16		3		4	
Valeur maxi jour	39		101		8		32		97		15	
Valeur maxi horaire	74		240		20		94		537		62	

Contrôle de la Qualité de l'Air

POUSSIÈRES EN SUSPENSION (PM10 en µg/m³)

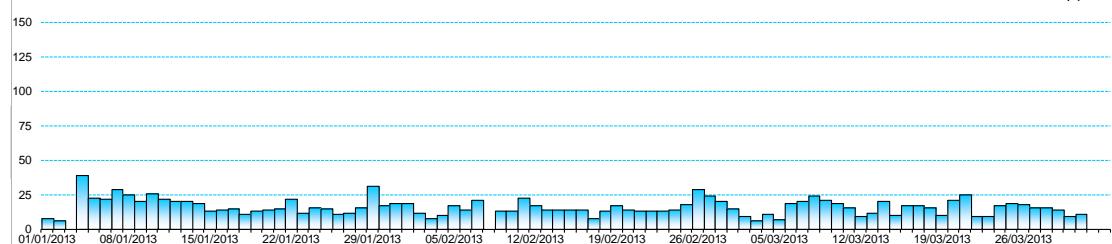
Station Montravel

Moyenne Trimestrielle **16**
Valeur max horaire **94**



Station Logicoop

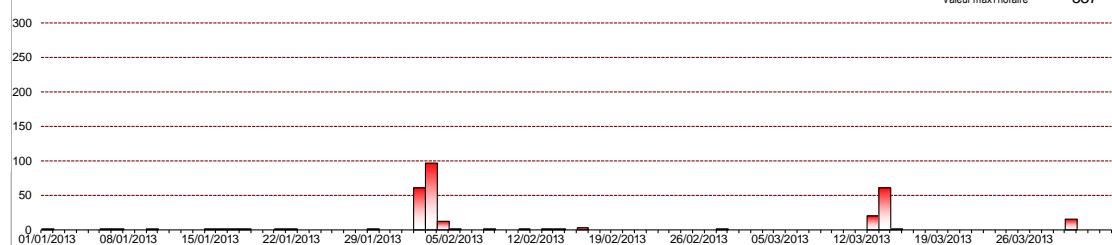
Moyenne Trimestrielle **16**
Valeur max horaire **74**



DIOXYDE DE SOUFRE - (SO₂ en µg/m³)

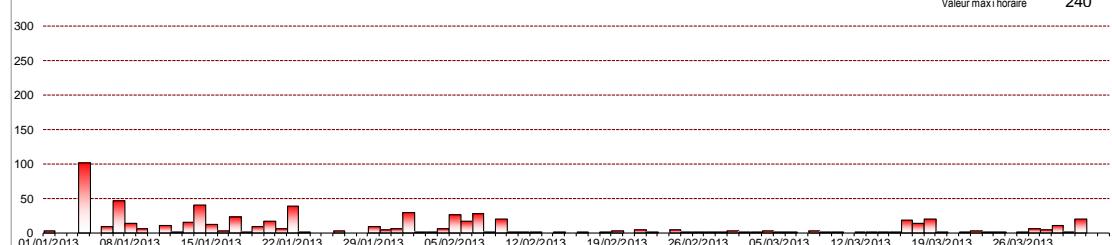
Station Montravel

Moyenne Trimestrielle **3**
Valeur max horaire **537**



Station Logicoop

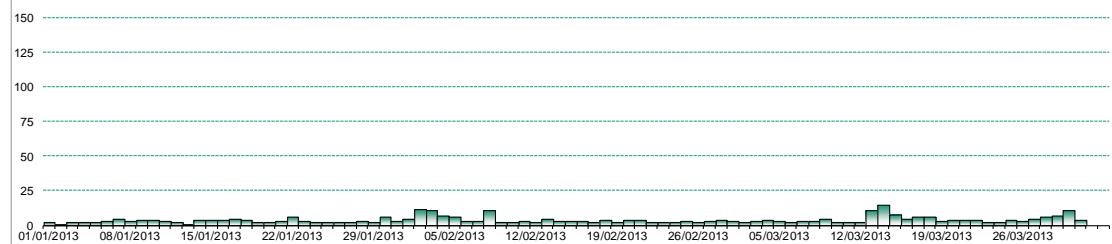
Moyenne Trimestrielle **8**
Valeur max horaire **240**



DIOXYDE D'AZOTE - (NO₂ en µg/m³)

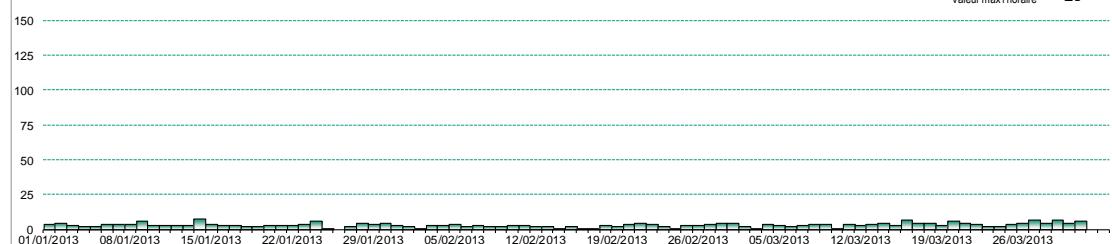
Station Montravel

Moyenne Trimestrielle **4**
Valeur max horaire **62**



Station Logicoop

Moyenne Trimestrielle **3**
Valeur max horaire **20**



CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

au voisinage de l'usine de DONIAMBO

BILAN TRIMESTRIEL 2013



	Logicoop				Montrav el			
	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e
Dioxyde de soufre	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR
Nbre de mesures	2137				2157			
Nbre valeurs manquantes	23				3			
Nbre de 0	877				1657			
Percentile 98	115				21			
Médiane	1				0			
Moyenne horaire	8				3			
Maxi heure	240				537			
Date Maxi heure	4-janv				14-mars			
Maxi jour	101				97			
Date Maxi jour	4-janv				3-févr			
Nombre de jour >100 µg/m3	1				0			
Nombre de jour >125 µg/m3	0				0			
Nombre De valeur horaire >300	0				3			
Nombre De valeur horaire >350	0				1			
Nombre De valeur horaire >500	0				1			
Nombre De valeur horaire >500 (3h)	0				0			
Taux mesures horaires	98,9%				99,9%			
Dioxyde d'azote	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR
Nbre de mesures	2160				2160			
Nbre valeurs manquantes	0				0			
Nbre de 0	389				42			
Percentile 98	12				17			
Médiane	3				3			
Moyenne horaire	3				4			
Maxi heure	20				62			
Date Maxi heure	20/03 27/03				8-févr			
Nombre De valeur horaire >200	0				0			
Nombre De valeur horaire >230	0				0			
Nombre De valeur horaire >260	0				0			
Taux mesures horaires	100,0%				100,0%			
Poussières en suspension	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR	SCALAIR
Nbre de mesures	2142				2147			
Nbre valeurs manquantes	18				13			
Nbre de 0	1				0			
Percentile 98	39				35			
Médiane	15				15			
Moyenne jour	16				16			
Maxi heure	74				94			
Date Maxi heure	10-janv				03-févr			
Maxi jour	39				32			
Date Maxi jour	4-janv				3/02 14/03			
Nb de jour > 50 µg/m3	0				0			
Nb de jour > 100 µg/m3	0				0			
Taux mesures horaires	99,2%				99,4%			



INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Passages en fioul très basse teneur en soufre (TBTS) de la centrale électrique thermique de Doniambo

Date et heure				Alarmes			Demandes Préventives		Durée				Quantité de fioul consommé (m ³)			
Date	m3	Début	Fin	Alarme Météo Ville	Alarme Météo Logicoop	Station SO ₂	Conditons Météo	Autres (Station)	Alarme Météo	Station SO ₂	Conditons Météo	Autres	Alarme Météo	Station SO ₂	Conditon s Météo	Autres
03/01/2013	477	06h09	16h36	X					10h27				477			
		22h00	24h00	X					2h00				0			
04/01/2013	900	00h00	04h50	X					4h50				900			
05/01/2013	862	00h00	22h05	X					17h40				0			
06/01/2013	535	03h05	05h20	X					22h05				862			
		09h25	20h30	X					2h15				535			
07/01/2013	309	12h30	20h15	X					11h05				0			
		09h45	19h43	X					7h45				309			
08/01/2013	388								9h58				388			
09/01/2013	210	12h30	17h50	X					5h20				210			
11/01/2013	342	10h50	18h35	X					7h45				342			
12/01/2013	495	09h56	21h15	X					11h19				495			
13/01/2013	426	09h27	20h00	X					10h33				426			
14/01/2013	488	09h15	21h40	X					12h25				488			
15/01/2013	455	09h55	20h35	X					10h40				455			
16/01/2013	120	17h30	20h05	X					2h35				120			
17/01/2013	152	11h10	14h52	X					3h42				152			
18/01/2013	92	14h35	16h40	X					2h05				92			
20/01/2013	96	11h25	13h25	X					2h00				96			
22/01/2013	97	12h00	14h00	X					2h00				97			
25/01/2013	361	08h45	17h30						Station Mobil Nouville				8h45			361
26/01/2013	241	14h00	20h10	X					6h10				241			
27/01/2013	317	11h00	19h20	X					8h20				317			
28/01/2013	394	10h00	19h50	X					9h50				394			
29/01/2013	542	07h20	20h05	X					12h45				542			
30/01/2013	341	10h45	18h40	X					7h55				341			
31/01/2013	418	09h50	20h10	X					10h20				418			
01/02/2013	247	11h45	19h10	X					7h25				247			
02/02/2013	419	10h00	22h30	X					12h30				419			
03/02/2013	494	07h48	23h03	X					15h15				494			
04/02/2013	461	03h38	18h10	X					14h32				461			
05/02/2013	147	13h30	19h25	X					5h55				147			
06/02/2013	191	11h48	16h00	X					4h12				191			
07/02/2013	172	12h25	18h15	X					5h50				172			
		01h31	04h40	X					3h09							
08/02/2013	337	05h40	11h38	X					5h58				337			
		15h00	18h55	X					3h55							
09/02/2013	59	18h18	20h20	X					2h02				59			
11/02/2013	175	12h31	17h48	X					5h17				175			
12/02/2013	189	12h32	14h53	X					2h21				189			
13/02/2013	82	16h05	19h20	X					3h15				82			
14/02/2013	164	12h59	16h05	X					3h06				164			
15/02/2013	82	15h20	18h00	X					2h40				0			
16/02/2013	189	18h17	20h30	X					2h13				0			
17/02/2013	82	11h50	14h15	X					2h25				82			
18/02/2013	150	12h49	16h10	X					3h21				150			
19/02/2013	213	21h30	24h20	X					2h50				0			
20/02/2013	187	14h15	19h55	X					5h40				187			
21/02/2013	213	11h40	13h40	X					2h00				213			
22/02/2013	85	17h40	21h41	X					4h01				0			
23/02/2013	172	11h54	18h10	X					2h14				85			
24/02/2013	137	11h47	16h34	X					6h16				172			
25/02/2013	210	13h15	15h30	X					4h47				137			
26/02/2013	210	18h30	20h38	X					2h15				210			
		22h32	24h00	X					2h08							
27/02/2013	644	00h00	02h32	X					1h28				644			
28/02/2013	267	04h20	19h28	X					2h32				0			
29/02/2013	303	12h00	19h05	X					15h08				267			
30/02/2013	245	11h03	19h03	X					7h05				303			
31/02/2013	773	11h18	15h21	X					8h00				245			
		15h51	20h11	X					4h03				0			
01/03/2013	773	10h49	19h20	X					4h20				773			
02/03/2013	14/03/13 23:56	14/03/13 15:25	X						15h29				0			
03/03/2013	80	14h46	17h10	X					2h24				80			
04/03/2013	70	15h50	18h05	X					2h15				70			
05/03/2013	84	00h35	03h10	X					2h35				84			
06/03/2013	181	14h50	19h30	X					4h40				181			
07/03/2013	199	11h30	17h15	X					5h45				199			
08/03/2013	152	15h30	18h00	X					2h30				152			
09/03/2013	73	19h48	21h50	X					2h02				0			
10/03/2013	120	16h35	18h35	X					2h00				73			
11/03/2013	80	12h19	16h21	X					4h02				120			
12/03/2013	80	14h22	16h40	X					2h18				80			
13/03/2013	193	12h16	18h15	X					5h59				193			
14/03/2013	191	13h00	17h28	X					4h28				191			
15/03/2013	9	22h31	24h00	X					1h29				0			
16/03/2013	00h00	00h34	X						0h34				9			
17/03/2013	9	19h48	21h50	X					2h02				0			
18/03/2013	77	09h30	12h10	X			X		2h40	2h40			39	39		
19/03/2013	112	13h55	17h30	X					3h35				112			
	17 284			9	70	3	0	1	458h53	15h14	0h00	8h45	15 867	1 057	0	361
				CONDITIONS PASSAGE EN TBTS				83	DUREE TOTALE				482h52	QUANTITE TOTALE (m ³)		



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL

Seal Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 03/02/2013 7h30

Observations:

Dimanche 3 février 2013
Terminé

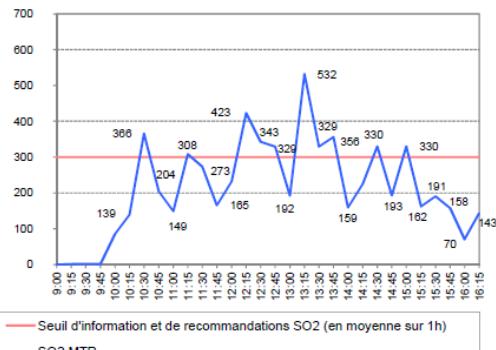
Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur Montravel, de fortes concentrations en dioxyde de soufre ont été mesurées dimanche 3 février à partir de 10h15. Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [μg/m³]), a été dépassé à 12h45 avec une valeur de 332 μg/m³ (moyenne horaire glissante sur 15min de 11h45 à 12h45).

La fin du dépassement a été constatée à 14h15 avec une valeur de 267 μg/m³ mais les niveaux de dioxyde de soufre sont restés élevés jusqu'à 20h pour devenir faibles à partir de 23h.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	332 μg/m ³ moyenne de 11h45 à 12h45
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	267 μg/m ³ moyenne de 13h15 à 14h15.
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	2
Maximum horaire (concentration - heure)	352 μg/m ³ moyenne de 12h45 à 13h45.
Moyenne journalière	97 μg/m ³

Moyennes quart-horaires de dioxyde de soufre à Montravel
le 3 février 2013, DS1 2013/005



Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France, les vents moyens à forts de 9 à 14 kt, de secteur Ouest-Sud/Ouest, ont été observés de 10h à 20h.

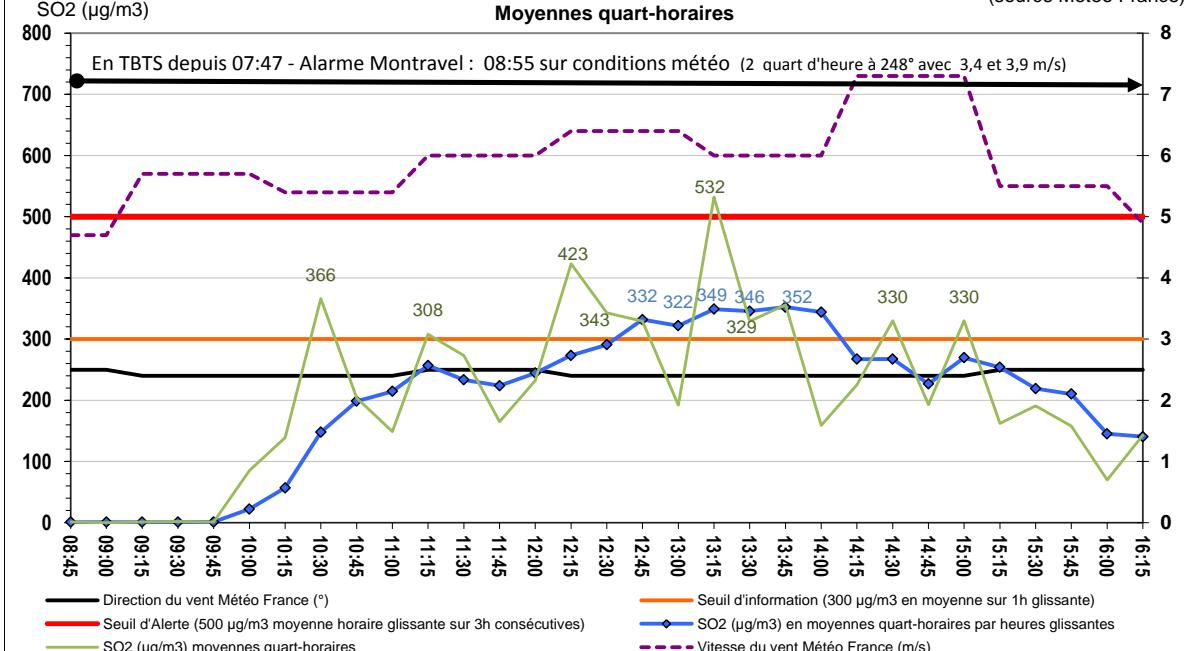
Ces directions de vents correspondent à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 μg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Station de Montravel le 03/02/2013 Seuil d'information et de communications SO₂ Moyennes quart-horaires

Vitesse du vent (m/s)
(source Meteo France)



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 14/03/2013 16h00

Observations:

Jeudi 14 mars 2013

Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur Montravel, de fortes concentrations en dioxyde de soufre sont mesurées depuis 10h30.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 10h45, avec une valeur de 317 µg/m³ (moyenne horaire glissante sur 15min de 9h45 à 10h45)

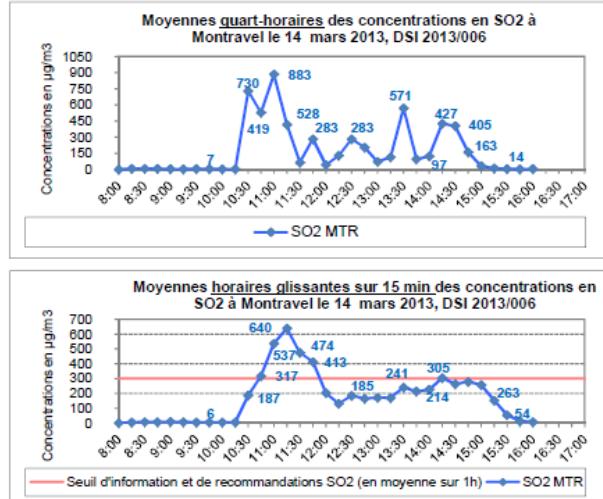
Mise à jour à 12h00 : les niveaux de dioxyde de soufre sont en baisse depuis 11h15 et sont repassés sous la barre des 300 µg/m³ en moyenne sur 1h à 12h00, avec une valeur de 283 µg/m³.

Mise à jour à 13h30 : des niveaux faibles à forts de dioxyde de soufre sont mesurés depuis 12h00. Le dépassement de seuil s'est terminé à 12h00, avec une valeur de 203 µg/m³, mais l'épisode de pollution reste en cours.

Mise à jour à 14h30 : Suite à une nouvelle hausse des niveaux de dioxyde de soufre sur la station de Montravel, un nouveau dépassement du seuil d'information a été constaté à 14h15, avec une valeur de 305 µg/m³.

Mise à jour à 16h00 : les niveaux de dioxyde de soufre sont redescendus à des valeurs moyennes, puis faibles dès 14h45. L'épisode de pollution est maintenant terminé

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Poluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	317 µg/m ³ en moyenne de 9h45 à 10h45, 305 µg/m ³ en moyenne de 13h15 à 14h15
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	203 µg/m ³ en moyenne de 11h00 à 12h00, 263 µg/m ³ en moyenne de 13h30 à 14h30
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	3
Maximum horaire (concentration - heure)	640 µg/m ³ en moyenne de 10h15 à 11h15
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France, les vents faibles de secteurs variables se sont orientés et renforcés Ouest-Sud/Ouest un peu avant 11h.

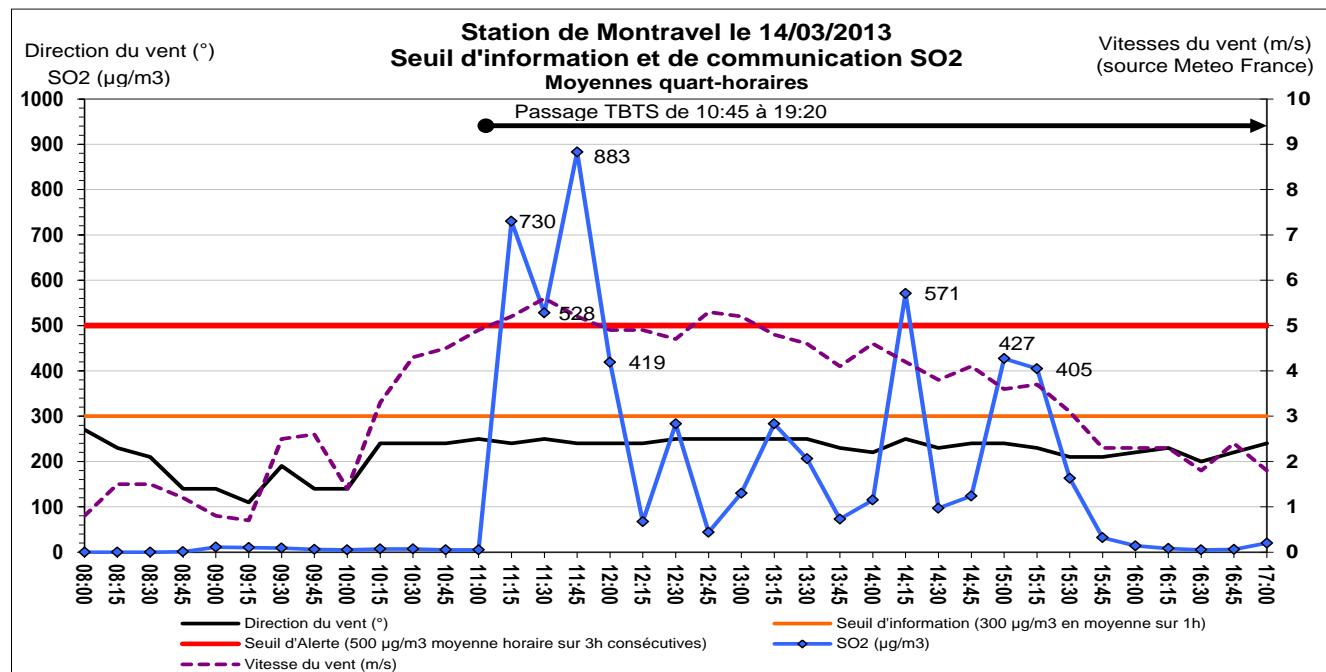
Cette direction de vent correspond à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

Mise à jour à 12h00 : les vents sont stables, de 10 à 16 noeuds et de secteur Ouest-Sud/Ouest depuis 11h.

Mise à jour à 13h30 : des vents stables, de 10 à 17 noeuds et de secteur Ouest-Sud/Ouest sont observés depuis 12h.

Mise à jour à 14h30 : des vents de 9 à 14 noeuds, de secteurs Sud-Ouest à Ouest-Sud/Ouest sont visibles depuis 14h.

Mise à jour à 16h00 : vents stables



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL

Scal Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 02/04/2013 7h00

Observations: Samedi 30 mars 2013
Terminé

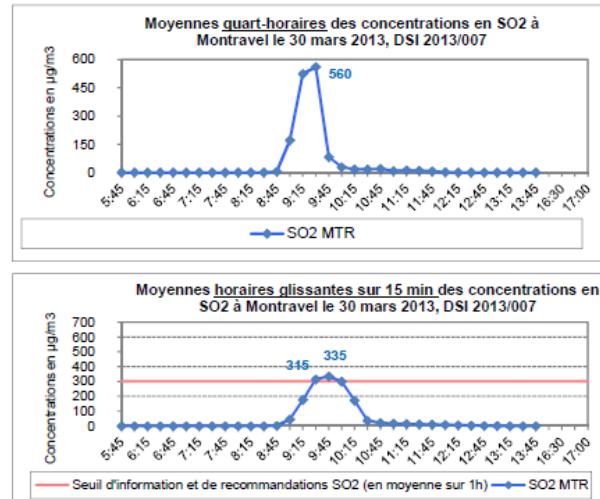
Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de Montravel, de fortes concentrations en dioxyde de soufre ont été mesurées samedi 30 mars à partir de 9h.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 9h30, avec une valeur de 315 µg/m³ (moyenne horaire glissante sur 15min de 8h30 à 9h30).

Après le passage de la centrale thermique de Doniambo en fioul à très basse teneur en soufre (TBTS), les concentrations en dioxyde de soufre mesurées sur Montravel sont revenues à la normale dès 9h45 et l'alerte orange s'est terminé à 10h.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	315 µg/m ³ en moyenne de 8h30 à 9h30
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	299 µg/m ³ en moyenne de 9h00 à 10h00
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	335 µg/m ³ en moyenne de 8h45 à 9h45
Moyenne journalière	15 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France, les vents moyens ont été de secteurs Sud-Ouest à Sud-Sud/Ouest à partir de 9h.

Cette direction de vent correspond à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

